



Service des formations professionnalisées

MASTER 2

DROIT ET GESTION
DES ENTREPRISES AGRICOLES ET
AGROALIMENTAIRES

Epreuve de l'UE1 : Droit de la PAC

(Cours de Monsieur BLANQUET)

LUNDI 12 MARS 2012

9 heures à 12 heures

Année universitaire 2011-2012

Session 1

UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.univ-tlse1.fr

SUJET D'EXAMEN

Traitez, selon votre choix, 10 des 14 questions suivantes.

NB : Valeur de chaque question : 2 points.

- 1°) Pourquoi une politique agricole commune ?
- 2°) Le système initial de prix communautaires agricoles.
- 3°) Le régime classique d'échanges agricoles internationaux.
- 4°) Logique et contenu de la Réforme de la PAC en 1992.
- 5°) Uruguay-Round et PAC.
- 6°) Le second pilier de la PAC : politique des structures et développement rural.
- 7°) La PAC à l'horizon 2020.
- 8°) L'utilisation de la base juridique agricole.
- 9°) Les objectifs de la PAC.
- 10°) Le principe de « préférence communautaire ».
- 11°) Le respect des droits fondamentaux dans le cadre de la PAC.
- 12°) La « comitologie ».
- 13°) L'autorité européenne de sécurité des aliments.
- 14°) L'évolution de la procédure « législative » agricole européenne.